

Protocole d'enquête de PMA

Contexte

Les enquêtes PMA sont conçues pour collecter des données représentatives, au niveau national ou infranational, sur le planning familial et des aspects clés de la santé des femmes, par le biais de trois activités de collecte de données connexes : les enquêtes auprès des ménages et des femmes (QMQF), les enquêtes auprès des sites de prestation de santé (SPS) et les enquêtes auprès des clients à la sortie de ces derniers (QC). Le programme PMA se déroule actuellement dans huit pays : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Inde, Kenya, Niger, Nigeria et Ouganda.

L'enquête sur les femmes s'appuie sur une cohorte ouverte, prospective et observationnelle. PMA utilise la force de ce modèle pour mesurer les dynamiques en termes de contraception et les changements dans les intentions de fécondité des femmes au fil du temps. L'enquête sur les femmes comprend des mesures sur la sensibilisation, la perception, la connaissance, l'utilisation des méthodes contraceptives, les composantes de la prestation de services de santé, la qualité perçue, les effets secondaires de la méthode parmi les utilisatrices actuelles, l'historique des naissances, les intentions de fécondité et l'autonomisation. Le questionnaire sur les ménages recueille des informations basiques sur la liste des ménages et des informations sur les caractéristiques observées des unités de résidence, telles que le type de plancher et de toit, qui sont utilisées pour créer un indice de richesse des ménages.

Les enquêtes SPS et QC évaluent la qualité des services de santé reproductive dans les établissements de santé à travers la disponibilité et l'offre de services de planification familiale. L'enquête SPS recueille également des informations sur les ruptures de stock de contraceptifs et sur la capacité des établissements sanitaires à offrir et à gérer les soins de planification familiale.

PMA emploie une approche d'échantillonnage par grappes stratifiées à plusieurs degrés, utilisant les zones urbaines et rurales et/ou les grandes régions comme strate de l'échantillon. Les grappes géographiques ou les zones de dénombrement (ZD) sont les principales unités d'échantillonnage et sont obtenues auprès de l'agence nationale de statistiques de chaque zone d'étude respective. Les ZD sont sélectionnées en utilisant des méthodes de probabilité proportionnelle à la taille (PPT). Les unités de résidence et les établissements de santé privés sont répertoriés et cartographiés et un recensement de tous les établissements de santé publics desservant les ZD sélectionnées est obtenu auprès du ministère de la Santé. Environ 35 unités de résidence dans chaque ZD sont sélectionnées aléatoirement pour être incluses dans l'enquête transversale QMQF. L'enquête SPS est

administrée à tous les établissements de santé publics et à un maximum de trois établissements de santé privés qui desservent la ZD échantillonnée.

Un groupe de femmes - appelées Enquêtrices Résidentes (ER) - connaissant bien les communautés locales, est en charge de la collecte des données et supervise l'administration des enquêtes PMA. L'enquête QMQF est effectuée chaque année (appelée *Phase*) avec un suivi du panel aux années 2 et 3 (Phases 2 et 3). L'enquête PMA SPS est menée à la première année avec un suivi du panel aux années 2 et 3 (Phases 2 et 3). L'enquête QC est réalisée à chaque Phase de l'enquête annuelle dans les SPS à fort volume de clients. Les enquêtes intermédiaires QC et SPS sont menées quatre à six mois après l'enquête de base.

Un récapitulatif des termes du protocole de PMA se trouve à l'**annexe A**.

Protocole

QMQF et Panel femme

Les ER administrent le questionnaire ménage et femmes (QMQF) au sein des 35 unités de résidence transversale sélectionnées aléatoirement dans chaque ZD. Lors de la Phase 1, toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans résidant dans les ménages sélectionnés, ont été identifiées comme éligibles pour l'enquête sur les femmes. Les ER ont obtenu le consentement des femmes éligibles pour qu'elles participent à l'étude avant de leur administrer le questionnaire femme dans un cadre sûr et confidentiel. Ces femmes, si elles consentent à être suivies, seront enrôlées dans l'étude du panel de femmes, avec un suivi planifié aux Phases 2 et 3.

Les Phases suivantes suivent la procédure PMA standardisée, où les ER relocalisent et administrent les enquêtes QMQF aux ménages résidant dans des unités de résidence transversales et tentent de localiser toutes les femmes du panel. Lors de la Phase 2, les ER sont retournées dans les mêmes unités de résidence interrogées lors de la Phase 1 et ont administré l'enquête femme à toutes les femmes consentantes âgées de 15 à 49 ans dans le ménage, quel que soit leur statut de résident lors de la Phase 1. Les nouvelles femmes des ménages seront intégrées à l'étude du panel femme si elles consentent à être suivies pour la Phase 3. Pour les femmes du panel qui sont restées dans leur unité de résidence d'origine de la Phase 1 à la Phase 2, les ER ont administré l'enquête femme selon le protocole standard PMA et ont demandé aux participantes si elles acceptaient le suivi pour la Phase 3. Pour les femmes du panel qui ont quitté leur unité de résidence de la Phase 1 et ont déménagé dans une autre unité de résidence dans la zone d'étude, l'ER a essayé de localiser la nouvelle unité de résidence et a administré l'enquête femme à cette adresse.

PMA utilise les termes temporairement "perdu de vue" (PDV) et définitivement "perdu de vue" pour suivre et gérer le statut des femmes du panel à la Phase 2. Une femme du panel est classée comme temporairement perdue de vue pour le suivi si elle ne vit plus dans la zone d'étude, si on sait qu'elle se trouve dans la zone d'étude mais qu'elle est injoignable

après plusieurs tentatives de suivi, si elle est invalide au moment de l'administration de l'enquête ou si son ménage refuse de participer. PMA tentera de recontacter les femmes qui sont temporairement PDV à la Phase 3. Une femme du panel est considérée comme définitivement PDV si elle retire son consentement, si son ménage ne réside plus dans la zone d'étude et qu'il est impossible de la localiser dans une autre unité de résidence, si elle refuse le QF à la Phase 2, ou si elle est décédée.

Les unités de résidence transversales de la Phase 1 qui ont été détruites, introuvables ou converties en structures non résidentielles entre les Phases 1 et 2 ont été classées dans la catégorie PDV¹. Pour maintenir la représentativité, de nouvelles unités de résidence ont été sélectionnées aléatoirement pour remplacer celles dans les ZD où plus de 10 % des unités de résidence étaient PDV. Ces nouvelles unités de résidence sont considérées comme faisant partie du cadre de l'échantillon transversale PMA et seront réexaminées lors de la Phase 3.

Le protocole de la Phase 3 suit un protocole similaire à celui de la Phase 2. Les ER relocaliseront et administreront les enquêtes aux ménages vivant dans les unités de résidence transversales et tenteront de localiser toutes les femmes du panel qui ont consenti à un suivi lors d'une Phase précédente et qui restent dans la zone d'étude. PMA sélectionnera des unités de résidence de remplacement dans les ZD où plus de 10% des unités de résidence sont détruites, introuvables ou converties en structures non résidentielles.

A la Phase 3, une femme du panel est classée comme PDV si son ménage refuse de participer, si elle ne réside plus dans la zone d'étude, si elle ne peut être jointe après plusieurs tentatives de suivi, si elle décède ou si elle sort de l'étude (elle a 50 ans et plus à la Phase 3).

Panel SPS

PMA a l'intention d'interroger tous les établissements de santé publics et jusqu'à trois établissements de santé privés dans chaque ZD pendant la Phase d'enquête annuelle. Les établissements de santé qui ont consenti à la Phase 1 constituent l'échantillon du panel de PMA et sont réinterrogés lors des Phases suivantes. Les nouveaux établissements de santé publics qui desservent la zone d'étude sont ajoutés à la base d'échantillonnage de PMA et interrogés. Les SPS sont considérés comme PDV aux Phases 2 et 3 si l'établissement ferme définitivement et n'est pas remplacé par un nouvel établissement ou si l'établissement déménage et ne dessert plus la zone d'étude.

¹ À la Phase 2, le Burkina Faso, la RDC, le Kenya et le Nigeria ont inclus les UR « vacantes » dans la définition de PDV.

Enquête QC

L'échantillon du QC se compose de clientes qui obtiennent des services de planification familiale dans des SPS à forte fréquentation. Les ER tentent d'interviewer toutes les clientes le jour de l'interview SPS. PMA ne réalisera pas l'enquête QC à la Phase 3.

Enquête Intérim : SPS et QC

PMA mène des enquêtes intérim ou de "suivi" des SPS ou des QC entre les Phases d'enquête annuelles². Les équipes du Kenya, du Nigeria, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de l'Ouganda et du Niger conduisent l'enquête intérim QC, tandis que le Rajasthan et la RDC gèrent l'enquête intérim SPS. L'enquête intérim QC est administrée aux clients qui ont reçu une méthode ou une prescription de méthode lors de l'enquête QC de base et qui ont accepté d'être contactés pour le suivi. Les ER mènent des entretiens par téléphone pour évaluer les pratiques contraceptives post-visite et l'expérience du service reçu. PMA administre l'enquête de suivi SPS à tous les établissements de santé publics et privés qui ont consenti au suivi au moment de l'enquête de base. Les enquêtes intérim ne seront pas menées lors de la Phase 3.

Échantillons femme de PMA

L'échantillon PMA comprend des répondantes qui sont classées comme participantes transversales, participantes de panel, ou à la fois transversales et de panel, selon leur participation à la Phase précédente et le lieu du suivi³. La conception par cohorte de panel de femmes intégrée permet de restreindre les jeux de données QMQF à des sous-échantillons basés sur ces classifications. À la Phase 2, les répondantes qui ont participé à la Phase 1, qui ont consenti au suivi et qui sont demeurées dans leur unité de résidence d'origine de la Phase 1 sont comptées à la fois comme des femmes de la cohorte transversale et de la cohorte du panel puisque leurs données contribuent aux estimations du panel et/ou de la Phase transversale. Une répondante de la Phase 1 qui a consenti au suivi de la Phase 2 mais qui a déménagé de son unité de résidence d'origine vers une unité de résidence de "femmes du panel" dans la zone d'étude est considérée comme une femme du panel uniquement à la Phase 2.

De même, les répondantes qui ont consenti au suivi lors de la Phase précédente et qui sont retrouvées dans leur unité de résidence d'origine lors de la Phase 3 sont comptées à la fois comme des femmes de l'enquête transversale et du panel. Les répondantes trouvées dans

² Une enquête COVID-19 unique a été menée au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Nigeria et au Kenya, en lieu et place de l'enquête intérim de la Phase 1.

³ Les données transversales PMA font référence aux observations provenant d'UR transversales sélectionnées de manière aléatoire. Les données de panel PMA font référence aux données collectées auprès des femmes du panel. Les femmes du panel sont un sous-ensemble de l'échantillon femme complet de PMA.

un unité de résidence de suivi dans la zone d'étude sont comptées comme des femmes du panel uniquement, et leurs données ne contribueront pas aux estimations⁴ transversales.

⁴ Les femmes du panel qui retirent leur consentement ou refusent le suivi ne peuvent pas réintégrer la cohorte du panel. Cependant, ces répondantes peuvent choisir de participer à l'enquête sur les femmes pendant la Phase 3 de l'administration de l'enquête QMQF. Elles seront considérées comme des femmes transversales uniquement.

Annexe A : glossaire

Enquête de base :

La première fois que le ménage, la femme, le SPS ou le client a été interviewé.

Unité de résidence :

Une structure physique où le(s) ménage(s) réside(nt).

Unité de résidence transversale :

Une unité de résidence de la Phase 1 qui n'a pas été remplacée à la Phase 2 ; une unité de résidence de la Phase 2 nouvellement sélectionnée ou une unité de résidence de la Phase 3 nouvellement sélectionnée. Les membres du ménage d'une unité de résidence transversale contribuent à l'échantillon transversal.

Unité de résidence perdue de vue (PDV) :

Une unité de résidence est considérée comme perdue de vue si elle est vacante, détruite, introuvable ou si l'adresse n'est plus une unité de résidence.

Unité de résidence nouvellement sélectionnée :

Unités de résidence choisies au hasard pour remplacer les unités de résidence qui ont été jugées PDV à la Phase 2 ou 3. Cela s'est produit dans les ZD/grappes dont plus de 10 % des unités de résidence étaient PDV.

Cohorte du panel :

Échantillon de femmes consentantes et éligibles au niveau de l'âge qui se sont inscrites à l'étude de panel et qui restent éligibles lors du suivi. Les termes "femmes du panel" et "cohorte du panel" peuvent être utilisés de manière interchangeable.

Unité de résidence d'une femme du panel :

Une unité de résidence non sélectionnée pour la section transversale où réside une femme du panel. Cela se produit lorsqu'on découvre qu'une femme qui a consenti au suivi à la Phase 1 a déménagé de son unité de résidence de la Phase 1 pour s'installer dans une nouvelle unité de résidence de la zone d'étude à la Phase 2. A la Phase 3, une femme du panel peut également être localisée dans une unité de résidence de suivi de femme du panel si l'on découvre qu'elle a déménagé de son unité de résidence de la Phase 1, de son unité de résidence de suivi de femme du panel de la Phase 2 (et potentiellement des deux), ou d'une unité de résidence de la Phase 2 nouvellement sélectionnée.

Femme du panel temporairement perdue de vue (PDV) :

Une femme du panel qui n'a pas complété le QF à la Phase 2 mais qui est toujours éligible pour un suivi à la Phase 3 parce que son ménage vit toujours dans la zone d'étude.

Femme du panel définitivement perdue de vue (PDV) :

Une femme du panel qui n'est pas éligible pour le suivi à la Phase 3, soit en raison de son décès, de son refus, ou de sa migration permanente et de celle de son ménage hors de la zone d'étude à la Phase 2. Toute femme du panel qui ne remplit pas le QF pendant la Phase 3 est aussi définitivement PDV.

Unité de résidence de la Phase 1 :

Une unité de résidence qui a été sélectionnée de manière aléatoire pour l'échantillon transversal de la Phase 1 et qui a été revisitée pour l'échantillon transversal de la Phase 2.

Zone d'étude :

La zone dans laquelle les ER doivent essayer de trouver des femmes du panel qui ont déménagé de leur unité de résidence de base. La définition de la zone d'étude est spécifique à chaque pays.

Phase 1 (an 1)

35 unités de résidence (UR) sélectionnées aléatoirement dans la ZD

Les femmes éligibles âgées de 15-49 ans qui consentent au suivi, sont inscrites à l'enquête de panel

Phase 2 (an 2)

Femmes du panel trouvées dans leur UR d'origine (QF administré)

UR de la Phase 1 (QM administré)

Femmes du panel ont déménagé dans une nouvelle UR du panel dans la zone d'étude (QF administré)

Interviewée et ne consent pas au suivi de la P3

Interviewée et consent au suivi de la P3

Femmes éligibles consentantes âgées de 15-49 ans inscrites à l'enquête de panel

- Nouvelles femmes résidant dans une UR de la phase 1
- Femmes résidant dans des UR de remplacement nouvellement sélectionnées

Interviewée et consent au suivi de la P3

Interviewée et ne consent pas au suivi de la P3

Femmes du panel temporairement PDV**

- A déménagé dans la zone d'étude entre les phases, mais injoignable dans la nouvelle UR du panel.
- Le ménage d'origine reste dans la zone d'étude mais la femme du panel n'y est pas.
- Le ménage refuse le QM
- La femme du panel réside dans la zone d'étude mais n'est pas disponible pour l'enquête ou dans l'incapacité de répondre

Les femmes du panel définitivement PDV

- Ne consent pas au suivi de la Phase 3
- Refuse le QF à la Phase 2
- Tout le ménage a quitté la zone d'étude
- Décédé(e)

Phase 3 (an 3)

Femmes du panel trouvées dans leur UR d'origine

UR de la Phase 1
UR de remplacement de la Phase 2
UR du panel revisitées (QM administré)

Femmes du panel a déménagé dans une nouvelle UR dans la zone d'étude

* La zone d'étude peut s'étendre au-delà de la ZD initiale. Spécifique à la géographie.
** Suivi prévu à la Phase 3